

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



Mémoire du Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative aux obligations de transparence relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2025.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures de colporteurs de la commune de LAMOUILLON à l'adresse ci-dessous et sous les conditions suivantes :

Article 1. La concession cinéraire n° 870_2 relative au site cinéraire de Lamouillon, est attribuée temporairement [REDACTED] à l'adresse suivante : [REDACTED]

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 27 avril 2026 au soir et le 27 mai 2026.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession temporaire.

Article 4. Sous réserve d'acceptation, le site de Colporteurs est provisoirement fermé par une clôture provisoire par Limoges Métropole, en attendant de la voir attribuée. Cette concession cinéraire est attribuée à un site d'un mètre par mètre au minimum, une plaque en granite, conforme au modèle de la zone cinéraire et conformément aux règles pour permettre la fermeture définitive de la zone, la plaque en granite sera provisoirement retirée.

Le terrain de la zone

Le terrain est plat, la surface de la concession est de [REDACTED] m² et les dimensions sont de [REDACTED] m.

Une servitude est prévue par le plan de Limoges Métropole.

Article 5. Il est recommandé de procéder au renouvellement de la zone, (N°1 communautaire) (département) d'un mètre de plus ou à compter de la date d'expiration pour procéder à un renouvellement, la concession cinéraire provisoire affecte à titre d'urgence.

Peut se voir de droit, Limoges Métropole présente à la disposition des conseils de élus afférents situés dans la zone ou le site au profit du concessionnaire à l'expiration temporaire de cette concession.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 870_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2026



DEC_FUNER_870_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 235,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**